

Recensement des jeunes dès 16 ans

Le recensement en mairie est obligatoire dans les trois mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire : il suffit de se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents.

L'attestation est obligatoire pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire).



Demande de passeports et cartes d'identité

Pour prendre rendez-vous, contactez la mairie de TRUCHTERSHEIM au 03 88 69 60 30 ou directement sur le site <https://ants.gouv.fr>



Elections Régionales et Départementales 2021

Les prochaines élections régionales et départementales ont lieu en principe en mars 2021. En raison de l'épidémie de Covid-19 et de son impact sur l'organisation des élections, le report en juin 2021 est envisageable.



Inscriptions sur les listes électorales

La date limite d'inscription sur les listes électorales afin de participer pour le prochain scrutin 29 janvier 2021.

Démarche à accomplir pour tout nouvel habitant

Arrivées :

Nous remercions les nouveaux habitants de bien vouloir se déclarer en mairie. Si cela n'est pas encore fait, il suffit de se présenter au secrétariat de la mairie muni d'une pièce d'identité ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Départs :

De même, les personnes quittant la commune sont priées d'informer la mairie, afin de permettre la mise à jour du fichier des ordures ménagères et de procéder aux radiations de la liste électorale.

